



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

#05

Juin/Juillet/Août 2017

Supplément Ville de La Ferté-Macé



Le marché du terroir et artisanat aura lieu tous les vendredis du 2 juin au 25 août.

La commune souhaite donner une nouvelle dynamique et une meilleure visibilité aux marchés hebdomadaires et du terroir-artisanat.

La ville a décidé d'apporter quelques changements à l'organisation des marchés du terroir et de l'artisanat.

Plus de visibilité

Pour cette saison 2017, il est proposé un marché **tous les vendredis** du **2 juin au 25 août** (sauf le 14 juillet) de 16h30 à 20h, avec diverses animations notamment musicales. Les étals s'étendront à l'extérieur du marché couvert et sur la place de la République.

Seront présents également des artisans d'art. Le droit de place reste inchangé. On pourra

trouver des produits locaux, régionaux et de l'artisanat : fruits et légumes, cidre, vins, fromages, épices, miel...

Le partenariat avec l'Office de Tourisme, l'Union des Commerçants, les associations Anim'Ferté, Les amis des jeux, Musiques et contes traditionnels, CinéFerté... permettra de rendre ces marchés plus animés.

CinéFerté proposera une animation médiévale le 7 juillet, suivie de la projection gratuite et en plein air du film *Astérix et le domaine des dieux*, place de l'église.

Les dates à retenir

Vendredis 2, 9, 16, 23 et 30 juin, 7, 21 et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août.

Les producteurs et artisans souhaitant participer à ces marchés peuvent s'inscrire auprès du service communication de la ville.

Les autres marchés

En plus du marché hebdomadaire qui se déroule tous les jeudis matins, l'UCIA et l'Office de Tourisme ont proposé le 6 mai un marché aux fleurs avec exposition de véhicules anciens. À venir, **samedi 2 septembre**, une foire aux vins et une exposition de Harley Davidson; **dimanche 3 septembre**, la braderie vide-greniers à laquelle participent plus de 500 exposants; **mercredi 20 décembre** un marché de Noël dans le centre-ville fertois.



Pour en savoir plus :

communication@lafertemace.fr
02 33 14 00 44
Office de tourisme/UCIA
02 33 37 10 97

CHIFFRES

12

Le nombre de marchés du terroir qui se tiendront de juin à août en centre-ville.

**La rentrée scolaire :
accueil des moins de 3 ans** p. II

Vers le zéro pesticides p. III

La ville et ses musées p. IV

Magazine publié par La Ville de La Ferté-Macé - Place de la République - 61600 La Ferté-Macé • Directeur de la publication : Jacques Dalmont • Rédaction - Photos : Service Communication Ville de La Ferté-Macé - Tél 02 33 14 00 44 - Courriel : communication@lafertemace.fr • Crédit photos : Ville de La Ferté-Macé sauf mention • Création de la maquette : Epiceum • Mise en page/Impression : Imprimerie Mouturat - Flers - Tél. 02 33 62 25 15 - Courriel : mouturat.imp@wanadoo.fr • Dépôt légal : juin 2017. ISSN 2552-0938 • Tirage : 3500 exemplaires • Distribution : sous film avec le magazine Le Fil de Flers Agglo • Reproduction, même partielle, interdite. Imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement.



SANTÉ CHIC des Andaines



L'entrée des urgences du CHIC des Andaines à La Ferté-Macé a été réaménagée.

Le Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines développe et conforte son offre de soins et ses urgences.

Télémedecine

Le CHIC des Andaines développe et renforce son activité de télémedecine et se dote d'un nouveau système avec la plate-forme « Thérap-e » pour les diagnostics en neurochirurgie (système nerveux et colonne vertébrale). Les sites de La Ferté-Macé et de Domfront utilisent déjà la télémedecine notamment en radiologie, dont les actes sont en nette hausse. L'application « Domo plaies » permet aux professionnels de santé de réaliser des visio-consultations.

Désormais, toute l'imagerie médicale peut être interprétée à distance. La plate-forme « Thérap-e », à laquelle 14 établissements

hospitaliers sont déjà reliés, permet un gain de temps considérable en évitant le déplacement du patient.

Dans la pratique, ce système de **télé-conseil sécurisé** est accessible aux médecins et spécialistes qui peuvent en temps réel faire un diagnostic et intervenir dans l'urgence et visualiser le dossier du patient.

Les urgences

Les aménagements de l'accueil des urgences permettent une meilleure orientation des patients. Le porche est doté de deux entrées distinctes, l'une pour les soins externes et la seconde pour les personnes arrivant avec les secours. Une deuxième salle d'attente, une salle réservée à la pédiatrie, un box supplémentaire ainsi qu'une extension du secrétariat viennent compléter ces équipements et permettent ainsi de pérenniser l'activité des urgences.

➤ En bref !

Bornes électriques

Deux bornes de recharge à destination des véhicules électriques sont installées. Une place Saint-Denis et une place de Neustadt. L'investissement, d'environ 10 000 €, est à la charge du SE 61 (Syndicat de l'Énergie de l'Orne) qui en assurera la maintenance, moyennant un abonnement annuel de 1 500 € par borne. L'électricité consommée est à la charge de l'utilisateur. Inscriptions sur www.61mobility.fr



Aire de camping-cars

Avec une vue imprenable sur le lac de Ferté Plage, l'aire de camping-cars située près de la salle des 3 Îles, accès route de Domfront (D 916), est en cours de réalisation. Avec un accès automatisé à l'année, les 16 emplacements disposeront de services : eau propre, vidange eaux usées, toilettes, électricité, Wifi... Le site sera répertorié dans les guides à destination des camping-cars.

Alzheimer, les prises en charge sur le territoire

Les malades atteints de la maladie d'Alzheimer et les aidants peuvent trouver un soutien les mardis et jeudis après-midis auprès des bénévoles de l'association Aloïs Pays d'Andaine Jean-Jacques Francesconi, située rue Sœur Marie-Boitier. Les personnes parlant anglais ainsi que leur famille peuvent être accompagnées auprès du groupe dirigé par Terry Wright, soutenu par France Alzheimer Orne, qui propose des rencontres toutes les six semaines. Aloïs Pays d'Andaine Jean-Jacques Francesconi 06 07 86 52 96 ; Terry Wright 09 67 87 15 60

Forum des Associations

Pour la 3^e année, le service Sport et Loisirs et le Centre socioculturel vous proposent le Forum des associations. Le public pourra rencontrer une cinquantaine d'associations dans différents domaines : sportif, culturel, solidarité... Rendez-vous salle Guy-Rossolini, **vendredi 1^{er} septembre** dès 16 h 30.

Contacts : Service Sports et Loisirs, 02 33 37 47 00, sports.loisirs@lafertemace.fr ; **Centre Socioculturel Fertois**, 02 33 14 14 83

ÉDUCATION La rentrée scolaire 2017

Nos deux écoles publiques constituent deux pôles scolaires comprenant chacun une école maternelle et une école élémentaire.

La direction du pôle Paul-Souvray/Charles-Perrault est assurée par M^{me} Lautru. Le pôle Jacques-Prévert est sous la direction de M. Babarit. Il n'y aura pas de changement dans les rythmes scolaires.

Dernière année du Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturel

Programmé sur 3 ans en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le PTEAC a été riche pour les enfants. Rencontres avec les artistes, productions, créations et expositions ont jalonné ces 3 années. Un nouveau PTEAC verra le jour l'année prochaine et sera construit en lien avec Flers Agglo.

Accueil des moins de 3 ans

À la rentrée, l'école Jacques-Prévert sera dotée d'un dispositif « Accueil des moins de 3 ans ». Il s'agit d'accueillir les enfants de 2 à 3 ans dans des conditions spécifiques adaptées à leurs besoins. Les objectifs sont de favoriser la réussite scolaire par l'individualisation de l'accueil, le développement des activités motrices et sensorielles et de l'estime de soi. Il s'agit de dégager les priorités d'apprentissage de la langue parlée, de créer des temps en lien avec les familles. Le dispositif accueillera un groupe de 12 enfants maximum. Ce projet pédagogique, bâti en lien avec les partenaires éducatifs, prend en compte la demande des parents. Les expériences et études ont montré que la scolarisation de ces enfants constitue un enjeu majeur pour la réussite scolaire.

➤ Focus

LÉGISLATION Loi Labbé, réglementation du 1^{er} janvier 2017

Vers le zéro pesticide.
La loi sur la transition énergétique prévoit que l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ne peuvent utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries, des promenades ouvertes au public en dehors des exceptions prévues par la loi (cimetières, terrains de sport, voirie difficile d'accès).

Pourquoi cette loi ?

Les risques d'exposition ponctuelle ou prolongée peuvent provoquer des intoxications aiguës ou chroniques, sur **la santé des populations et des utilisateurs**. L'utilisation de pesticides professionnels dans les espaces verts ou sur les voiries, peut constituer une source importante de contamination des eaux. Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables (trottoirs, cours bitumés ou gravillonnées...) se retrouvent dans les eaux par infiltration et génèrent une pollution liée au ruissellement. Resteront autorisés les produits de biocontrôle (molécules d'origine naturelle).

Que fait la collectivité fertile ?

Depuis 2009, la Ville a anticipé cette loi en réduisant progressivement les produits phytocides.

- suppression sur les espaces publics des insecticides avec la mise en place de la lutte biologique (lâchers d'insectes prédateurs).
- repenser les aménagements fleuris avec des plantes vivaces au plan d'eau - pieds



Exemple de paillage mis en place sur le site de Ferté Plage.

des arbres - îlots du lycée des Andaines - bacs et jardinières en ville pour favoriser la biodiversité.

Seuls les herbicides étaient utilisés jusqu'en 2016 malgré une réduction de 75 % et la mise en place de méthodes alternatives :

- acquisition de 2 désherbeurs thermiques à flamme avec la création d'emploi aidé.
- passage d'un balai désherbeur sur la voirie avec la balayeuse.
- binage et arrachage manuel par les agents, débroussaillage.
- augmentation des paillages (broyat des branches de taille récupéré en interne, mise en place d'écorces de pin, de chanvre soit environ 120 m³ par an).
- création de zones zéro phyto : écoles, parc Barré Saint, base de loisirs, squares, aire de jeux.

La restriction des désherbants entraîne une augmentation des charges d'entretien de nos surfaces (50 ha) avec la mise en place des méthodes alternatives. À titre d'exemple, l'utilisation d'herbicides demande 2 passages par an. Avec cet abandon, 5 à 8 passages sont

nécessaires sur un même espace avec le désherbage thermique. Nous devons accepter les adventices sur le domaine public et le « tout propre » appartient désormais au passé. C'est une révolution et un défi pour toutes les villes en France.

Deux méthodes d'entretien à alterner

En préventif, il s'agit de généraliser les paillages pour empêcher la pousse des adventices, le nettoyage et le balayage de la voirie.

En curatif, le désherbage thermique devient le seul moyen utilisable, le passage du balai désherbeur **mécanique sur les voiries, l'arrachage manuel... et l'utilisation de désherbants de biocontrôle** sur les zones autorisées.

La préoccupation principale restera la gestion des hauteurs des adventices en évitant la mise à graines.

Tous concernés

L'usage des désherbants, fongicides, insecticides est réglementé. Nous sommes **tous concernés : particuliers**, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Il est interdit de pulvériser n'importe où et n'importe comment. Le traitement est interdit à moins d'un mètre des fossés, bassins pluviaux, zones humides, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux ; à moins de 5 mètres des mares, sources, cours d'eau, puits.

Au 1^{er} janvier 2019, la loi prévoit également l'interdiction de la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits chimiques pour les particuliers. De plus, entre 2017 et 2019 la vente en libre-service est interdite.



Le Parc Barré Saint est désormais une zone zéro phyto.

ENVIRONNEMENT La voie verte



Première phase des travaux de la voie verte : débroussaillage et dépose des rails.

Un projet en 3 phases

La première phase consiste au débroussaillage et à l'enlèvement des rails et traverses. Ces travaux sont terminés. La deuxième phase concerne l'étude de faisabilité, lancée par le Conseil départemental. Elle définira les modalités d'aménagement et de participation des collectivités. Les résultats de cette étude sont attendus fin 2017. Enfin, la dernière phase prévoit les travaux d'aménagement qui démarreront au premier semestre 2018. Le département, maître d'ouvrage, associe les collectivités concernées au projet de développement de cette voie verte pour les aménagements, animations, services touristiques... Il a fait des voies vertes un axe de développement majeur de sa stratégie vélo qui s'inscrit dans le schéma départemental du tourisme.

Au cœur de la ville

Traversant le cœur même de La Ferté-Macé, la Voie Verte permettra la connexion avec les chemins et pistes cyclables qui seront déployés en 2017-2018. Les enjeux touristiques et économiques sont majeurs, les retombées seront significatives et porteuses d'une image positive de notre territoire. Quel plaisir ce sera de parcourir à vélo, à pied, seul ou en famille, cette voie verte pour le bien-être de tous.

Voie verte, c'est parti! Briouze – La Ferté-Macé – Bagnoles-de-l'Orne, un nouvel axe de développement pour le territoire.

Ce seront 22 kilomètres de voie verte dédiés principalement au vélo et à la randonnée; voie cyclable sur toute sa longueur, elle sera doublée sur le tronçon La Ferté-Macé/Bagnoles-de-l'Orne Normandie par le vélo-rail. Cela permettra de circuler

librement en toute sécurité, en famille dans une logique de développement durable. Elle sera un **atout majeur pour le tourisme** local permettant de valoriser les chemins du bocage, la forêt, les produits locaux, la restauration et l'hébergement de notre région.

VISITES

La ville & ses Musées

La Ferté-Macé possède deux musées : le Musée municipal et le Musée du Jouet.

Le **Musée municipal** composé de tableaux et de sculptures est visible en Mairie. Les œuvres sont installées, dès le rez-de-chaussée et au 1^{er} étage ainsi que dans la salle du conseil et la salle des mariages. Il se visite lors des balades commentées de la ville, organisées par l'office de Tourisme, le jeudi à 14h30 de mai à septembre.

Le **Musée du Jouet** est quant à lui situé dans les anciens Bains-Douches. Une collection importante de jeux et de jouets des 19^e et 20^e siècles est présentée au public le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h en période scolaire et les mercredis et samedis de 14h à 17h lors des vacances des zones A, B et C. Les visites de groupes sont assurées par l'Association des amis des jeux, musiques et contes traditionnels. Un seul contact, l'Office de Tourisme, 11, rue de la Victoire, 02 33 37 10 97.

SOLIDARITÉ

« Le Pré Vert »

Le plaisir de profiter de la nature, de suivre l'évolution au fil des saisons, apportent des satisfactions.

Le jardin collectif *le Pré Vert*, après une jachère hivernale, reprend vie et continue à prospérer. Ce jardin modeste, il est vrai, ne manque pas de charme et fêtera sa 1^{ère} année le 29 juin. Au cours du printemps, des stagiaires du groupe « Réussir » de l'association L'Étape, en lien avec le groupe « jardin » du Centre socioculturel, ont réalisé des supports de communication destinés à inciter les habitants à participer aux activités du jardin d'où la naissance de la « mascotte » des jardiniers?... la coccinelle. Une signalétique en bois a été réalisée pour annoncer les futures récoltes. Ce jardin permet de consommer local, crée du lien et favorise l'échange de savoirs.



Pour en savoir plus :

Samuel Aubril, Centre Socioculturel Fertois, 02 33 14 14 83

